

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 JUIN 2019**

**DELIBERATION N°2019.00226**

**COMMUNE DE ROCHE LA MOLIERE - DESAFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'IMPASSE LOUIS COMTE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 juin 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 41

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 42

**Membres titulaires présents :**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Claude LIOGIER, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Pouvoirs :**

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Marc CHASSAUBENE, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Marc SARDAT, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

**RECU EN PREFECTURE**

**Le 20 juin 2019**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20190613-D20190022610-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190620

**DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 JUIN 2019**

**COMMUNE DE ROCHE LA MOLIERE - DESAFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'IMPASSE LOUIS COMTE**

Saint-Etienne Métropole est constituée en Métropole depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, suivant le décret n°2017-1316 du 1<sup>er</sup> septembre 2017. A ce titre, la Métropole exerce de plein droit la compétence « *création, aménagement et entretien de voirie* », en lieu et place des communes membres.

La commune de Roche-la-Molière souhaite procéder au déclassement de son domaine public d'une partie de l'impasse Louis Comte en vue de la vendre, avec une parcelle de plus grande importance, à la SA d'HLM Bâtir et Loger. Cette emprise d'une superficie de 9 m<sup>2</sup> figure sous teinte jaune sur le plan de cession joint à la présente délibération.

Pour cela et conformément à l'article L.2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, il est nécessaire que Saint-Etienne Métropole constate au préalable la désaffectation de cette emprise de son usage de voirie.

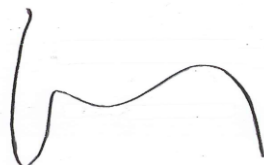
Cette petite partie de l'impasse Louis Comte n'est pas indispensable au bon fonctionnement de la circulation publique. En conséquence, Saint-Etienne Métropole décide d'en constater la désaffectation afin qu'elle retourne en gestion à la commune de Roche-la-Molière.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **constate la désaffectation de l'emprise de 9 m<sup>2</sup> décrite ci-dessus, à détacher de l'impasse Louis Comte sur la commune de Roche-la-Molière,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette désaffectation.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Pour le Président,  
Par délégation,  
Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD